

EXAMEN MODULE  
« OPTION ASSURANCES COLLECTIVES (U71) »

Mardi 24 février 2009

DUREE 2 heures

**(aucun document autorisé)**

---

La durée de cet examen est de 2 H 00.

## Première partie : La retraite

Le financement des retraites en France est composé de différents éléments dits « piliers ».

- 1.1) Vous indiquerez quels sont ces différents éléments et l'origine de leur financement..
- 1.2) Expliquez, en quoi, selon vous, l'un des piliers est plus proche du système dit « Bénévidgien » ou du système dit « Bismarkien ».
- 1.3) L'épargne salariale est souvent présentée comme **LA SOLUTION** aux problèmes de retraite. Quels sont les inconvénients de ce mode de financement qui viennent contredire cette affirmation.

## Deuxième partie : La prévoyance

Une entreprise compte 60 salariés et a mis en place un contrat frais de soins de santé à adhésion facultative auquel 55% de l'effectif adhère.

Dans le cadre des négociations annuelles, le dirigeant souhaite rendre obligatoire ce régime de frais de soins de santé et fait appel à vous pour que vous lui apportiez conseil en la matière.

- 2.1) Quels éléments d'information devez-vous réclamer au dirigeant pour établir votre proposition tarifaire et lui apporter le meilleur conseil ?
- 2.2) Avant de conseiller un processus de mise en place au dirigeant, décrivez-lui les différents modes de mise en place dont il dispose.
- 2.3) Quels sont les critères importants à vérifier pour que les cotisations versées au titre du contrat frais de santé bénéficient d'un traitement fiscal et social optimal, propre aux régimes obligatoires?
- 2.4) Quelles sont les obligations de l'entreprise vis-à-vis du Comité d'entreprise ?
- 2.5) L'assureur a-t-il une obligation d'information annuelle concernant ce type de régime ? Dans l'affirmative, quel en est le destinataire et la nature ?

## Troisième partie : Tarification d'un régime collectif Décès »

Un assureur doit calculer le taux de prime d'un régime collectif de Décès, susceptible d'être souscrit par la société Lambda, au bénéfice de l'ensemble de ses salariés.

- 3.1) A partir des données présentées ci-dessous, vous calculerez le taux de prime Décès hors chargement et le taux de prime Décès avec chargement proposés par l'assureur à la société Lambda, exprimé en pourcentage du salaire. Pour cela, vous procéderez par étapes :
  - Calcul du capital Décès moyen,
  - Calcul du taux annuel de mortalité, (arrondir deux chiffres après la virgule)
  - Calcul du coefficient d'abattement du taux annuel de mortalité.(arrondir 3 chiffres après la virgule)

Données :

Le capital Décès garanti par le régime est calculé de la façon suivante :

Pour un salarié célibataire ou marié : 300 % du salaire du salarié  
Majoration par enfant à charge : 75 % du salaire du salarié

Le nombre moyen d'enfants à charge pour les salariés de la société Lambda est de 1 enfant.

L'âge moyen des salariés de la société Lambda est de 40 ans.

Pour calculer son taux de prime, l'assureur utilise une table statistique de mortalité pour estimer la probabilité moyenne de mortalité d'un salarié pendant un an (taux annuel de mortalité). L'extrait de cette table (TH 00-02) donne les nombres de survivants suivants :

... 40 ans : 97 950                      41 ans : 97 821

La société Lambda est constituée de 30 % d'hommes et de 70 % de femmes.

Pour affiner son taux de prime, l'assureur possède un tableau de coefficients d'abattement selon le sexe et la CSP. Un extrait de ce tableau donne les coefficients d'abattement suivants :

	Homme	Femme
Coefficient d'abattement :	0,50	0,25

Taux de chargement : 10 %